

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 72/2021 du 27 septembre 2021, le Maire de Malissard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision du PLU a pour objet de supprimer le classement des parcelles AL 250, 342, 344 et 346 en « terrain cultivé protégé » afin de prendre en compte le jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 17 mars 2020 ; de passer ces parcelles en zone 1AU ; d'y créer une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation (OAP) ; et d'y instaurer une servitude de mixité sociale au taux de 50 % de logements locatifs sociaux.

A cet effet, Monsieur Gérard PAYET a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera pendant une durée de 33 jours, du lundi 18 octobre à 8h00 au vendredi 19 novembre 2021 à 12h30, à la mairie de Malissard, place de la Mairie, 26120 Malissard, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Lundi et mercredi 8 h à 12h30 et 13h30 à 17 h
- Mardi et vendredi 8 h à 12h30

Le commissaire enquêteur recevra le public pendant ses permanences en mairie :

- Lundi 18 octobre 2021 de 8h00 à 12h30 heures
- Mercredi 3 novembre 2021 de 13h30 à 17h00
- Vendredi 19 novembre 2021 de 8h00 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision allégée n° 1 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse suivante : commissaire.enqueteur@malissard.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis au maire de Malissard, seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet

www.malissard.fr

Le Maire de MALISSARD (Drôme), Jean-Marc VALLA